



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	23
Pouvoirs	:	4
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Avril, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit Mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Yannick VILLATORO

Point 09 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.034.

Objet : TRAVAUX DE CREATION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE - AVENANT N° 2.

Mairie de Morcenx-la-Nouvelle

2, place Léo Bouyssou, 40110 Morcenx-la-Nouvelle - ☎ : 05 58 04 19 00 - ✉ : mairie@morcenxlanouvelle.fr
www.morcenxlanouvelle.fr



Point 09 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.034.

Objet : TRAVAUX DE CREATION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE - AVENANT N° 2.

Les travaux de construction d'une structure petite enfance ont débuté le 27 juillet 2024.

Durant le chantier des modifications ont été nécessaires pour le lot 1 gros œuvre, lot 4 charpente, lot 5 couverture zinguerie, lot 6 menuiseries extérieures, lot 7 serrurerie, lot 8 plâtrerie isolation, lot 9 chape, lot 10 sols souples, lot 11 menuiseries intérieures et le lot 16 VRD.

Pour le lot 1 Gros-œuvre – Démolitions, DESTRUHAUT :

Travaux en moins :

- Suppression de la chape de ravaillage de 10 cm car techniquement non compatible avec la pose du sol souple directement. Donc réalisation d'une chape de ravaillage de 5 cm puis d'une chape fibrée de finition (lot chape) et d'un ragréage forte épaisseur (lot sols souples), pour un montant de - 812,00 € HT

Travaux en plus :

- Suppression de la structure métallique du préau de la MAM à la suite d'une mauvaise traduction technique. Donc ajout de 2 poutres béton armée, pour un montant de 541,50 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à - 270,50 € HT soit - 324,60 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 1 Gros-œuvre Démolitions, DESTRUHAUT passe de 131 495,23 € HT soit 157 794,28 € TTC à 131 224,73 € HT soit 157 469,68 € TTC soit une diminution de -0,20 % du montant initial.

Pour le lot 4 Charpente, DUBERNET CHARPENTE

Travaux en moins :

- Suppression de la structure métallique du Préau MAM à la suite d'une mauvaise traduction technique des pièces marchés par l'entreprise, pour un montant de - 948,12 € HT
- Suppression de la variante 4 car pas de production de pins rétifés dans la région, pour un montant de - 2 164,12 € HT
- Remise commerciale, pour un montant de - 500,00 € HT

Travaux en plus :

- Préau de la MAM : modification de la structure métallique par une structure bois, pour un montant de 8 402,35 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 4 790,11 € HT soit 5 748,13 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 4 Charpente, DUBERNET CHARPENTE passe de 36 820,64 € soit 44 184,77 € TTC à 41 610,75 soit 49 932,90 € TTC soit une augmentation de 13 % du montant initial.



Pour le lot 5 Couverture Zinguerie, DUBERNET CHARPENTE

Travaux en moins :

- Suppression de la couverture tuile de la MIC en lieu et place des panneaux photovoltaïques intégrés, pour un montant de - 2 464,70 € HT
- Remise commerciale, pour un montant de - 500,00 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à - 2 964,70 € HT soit - 3 557,64 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 5 Couverture Zinguerie, DUBERNET CHARPENTE passe de 30 828,44 € soit 36 994,13 € TTC à 27 863,74 soit 33 436,49 € TTC soit une diminution de - 9,62 % du montant initial.

Pour le lot 6 Menuiseries extérieures, SOFED

Travaux en moins :

- Modification des dimensions et suppression de l'imposte vitrée du châssis MEXT 1, pour un montant de - 76,04 € HT
- Moins-value sur les anti-pince doigts suite à une erreur de chiffrage du fournisseur, pour un montant de - 823,44 € HT

Travaux en plus :

- Ajout d'une porte dans la porte basculante du garage, pour un montant de 1 080,00 € HT
- Remplacement des crémones pompiers RAL 9005 par des crémones pompiers Ral 7035, pour un montant de 72,74 € HT
- Ajout de deux bavettes aluminium sur Mex03 de la MAM suite problème d'eau dans la MAM, pour un montant de 270 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 523.26 € HT soit 627,91 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 6 Menuiseries extérieures, SOFED passe de 54 000,01 € soit 64 800,01 € TTC à 54 523,27 soit 65 427,92 € TTC soit une augmentation de 0,97 % du montant initial.

Pour le lot 7 Serrurerie, OUVRAGE METALLIQUES D'AQUITAINE

Travaux en moins :

- Suppression du faux plafond bois du local poussette de la MAM, pour un montant de - 1 896,00 € HT
- Suppression du faux plafond bois du local poussette de la MIC, pour un montant de - 3 936,00 € HT



- **Suppression des trois brises soleil des façades nord et ouest de la MAM, pour un montant de - 3 101,00 € HT**

Travaux en plus :

- **Faux plafond bois sous face du préau de la MAM, pour un montant de 5 904,00 € HT**

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à - 3 029,00 € HT soit - 3 634,80 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 7 Serrurerie, **OUVRAGES METALLIQUES D'AQUITAINE** passe de 52 111,00 € soit 62 533,20 € TTC à 49 082,00 € soit 58 898,40 € TTC soit une diminution de - 5,81 % du montant initial.

Pour le lot 8 Plâtrerie, NOTTELET PLATRERIE

Travaux en moins :

- **Réduction de surface d'isolant pour plancher rapporté sous dalle de la MAM, pour un montant de - 1 068,98 € HT**
- **Suppression des tapées intérieures à la suite de la pose des habillages bois de MAM, pour un montant de - 1 130,00 € HT**

Travaux en plus :

- **Retombée de faux-plafond à la suite de la modification des menuiseries extérieures de la MAM, pour un montant de 77,23 € HT**
- **Ajout à la MAM de gaines techniques pour les réseaux EP et EU de la MAM, pour un montant de 1 009,19 € HT**
- **Ajout à la MAM d'une trappe 400x400 mm EI60, pour un montant 370,22 € HT**
- **Ajout à la MAM d'une trappe 600x600 mm EI60 pour accès réseaux, pour un montant 406,92 € HT**

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à - 335,42 € HT soit - 402,50 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 8 Plâtrerie, **NOTTELET PLATRERIE** passe de 72 513,80 € soit 87 016,56 € TTC à 72 178,38 € soit 86 614,06 € TTC soit une diminution de - 0,46 % du montant initial.

Pour le lot 9 Chape, AQUISOLS

Travaux en plus :

- **Remplacement à la MAM de la chape de ravaillage incompatible avec la pose du sol souple par une chape fibrée de 50 mm avec interposition d'un polyane et de bandes périphériques, pour un montant de 1 241,05 € HT**

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 1 241,05 € HT soit 1 489,26 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 9 Chape, **AQUISOLS** passe de 9 001,22 € soit 10 801,47 € TTC à 10 242,27 € soit 12 290,72 € TTC soit une augmentation de 13,79 % du montant initial.



Pour le lot 10 Sols souples, AQUISOLS

Travaux en moins :

- Suppression de la PSE 3 (remplacement PVC en lés par dalles Gerflor U4P4 dans MAM et MIC) par suite de l'avis du bureau de contrôle, pour un montant de - 1 075,65 € HT

Travaux en plus :

- Ajout à la MAM d'un ragréage forte épaisseur à la suite de la suppression de la chape de ravaillage incompatible avec la pose du sol souple, pour un montant de 2 757,50 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 1 681,85 € HT soit 2 018,22 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 10 Sols souples, AQUISOLS passe de 21 217,44 € soit 25 460,93 € TTC à 22 899,29 soit 27 479,15 € TTC soit une augmentation de 7,93 % du montant initial.

Pour le lot 11 Menuiserie Intérieure, FAB

Travaux en plus :

- Remplacement à la MAM de certaines huisseries en résineux à peindre industrielle par des huisseries fabriquées par l'entreprise en pin à vernir pour cloison 120 mm, pour un montant de 987,35 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 987,35 € HT soit 1 184,82 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 11 Menuiserie intérieure, FAB passe de 49 932,57 € soit 59 919,08 € TTC à 50 919,92 soit 61 103,90 € TTC soit une augmentation de 1,98 % du montant initial.

Pour le lot 16 VRD, BAUTIAA

Travaux en moins :

Pour la MAM :

À la suite du passage caméra imposant de remplacer le réseau existant :

- Ajustement de quantités de sable compacté pour l'allée piétonnes (Article 401e), pour un montant de - 80,75 € HT.
- Ajustement de quantités de boîte pour eaux pluviales béton 30x30 cm tampon béton armé (article 603m), pour un montant de - 167,00 € HT

A la suite du déplacement des départs réseaux secs :

- Ajustement de linéaires de tranchée pose de gaines en terrain ordinaire jusqu'à 1,3 pour réseaux sec structurant (article 801a), pour un montant de - 257,81 € HT

À la suite du passage caméra imposant de remplacer le réseau existant :

- Ajustement de quantités de chambre de tirage, boîte 400x400 mm tampon béton (article boîte pour eaux pluviales béton 30x30 cm tampon béton armé (article 804d), pour un montant de - 516,00 € HT



Pour la MIC :

A la suite du déplacement des départs réseaux secs :

- Ajustement de linéaires de tranchée pose de gaines en terrain ordinaire jusqu'à 1,3 pour réseaux sec structurant (article 801a), pour un montant de - 17,78 € HT

À la suite du passage caméra imposant de remplacer le réseau existant :

- Ajustement de quantités de chambre de tirage, boîte 400x400 mm tampon béton (article boîte pour eaux pluviales béton 30x30 cm tampon béton armé (article 804d), pour un montant de - 516,00 € HT
- Suppression de fourniture et pose de coffret Cibe, prestation comprise dans prestation d'Enedis, pour un montant de - 3 420,00 € HT
- Suppression de l'utilisation de matériaux biosourcés et à faible impact carbone pour des difficultés d'approvisionnement, pour un montant de - 5 320,00 € HT

Travaux en plus :

Pour la MAM :

À la suite du passage caméra imposant de remplacer le réseau existant :

- Ajout de tranchée pour canalisation gravitaires jusqu'à DN 315 (article nouveau), pour un montant de 460,60 € HT
- Ajout de compactage jusqu'à l'IC exigé tranchée (article 601c), pour un montant de 133,20 € HT
- Ajout de matériaux d'apport et retraits (articles 602a, 602b, 602c et 602d), pour un montant de 1 801,85 € HT
- Ajout de mètre de canalisation DN 160 (article 603c), pour un montant de 417,50 € HT

À la suite du déplacement des compteurs d'eau potable :

- Ajout de tranchée pour pose de canalisations en terrain ordinaire jusqu'à 1,3 m pour pose de réseaux DN < 160 mm (articles nouveaux), pour un montant de 715,15 € HT
- Ajout de matériaux d'apport et retraits pour les réseaux d'adduction d'eau potable, avec baisse des prix unitaires (article 702), pour un montant de 4 774,23 € HT

A la suite du déplacement des départs réseaux secs

- Ajout de matériaux d'apport et retraits pour les réseaux secs (article 801), pour un montant de 1 507,73 € HT
- Ajout de gaines PVC ou TPC pour passage de câble aiguillé pour les réseaux secs (article 803), pour un montant de 128,43 € HT

Pour la MIC :

À la suite du passage caméra imposant de remplacer le réseau existant :

- Ajout de tranchée pour pose de canalisations gravitaires jusqu'à DN 500 pour réseaux EU et EP (article nouveau et 601c), pour un montant de 1 487,30 € HT
- Ajout de matériaux d'apport et retraits pour les réseaux EU et EP (article 602), pour un montant de 4 978,67 € HT
- Ajout de canalisation PVC SN 8, DN 200 mm (article nouveau), pour un montant de 1 555,30 € HT
- Ajout de regards de branchement et boîtes pour EP pour canalisation PVC SN 8 (article 603l et 603m), pour un montant de 1 758,00 € HT



A la suite du déplacement des départs réseaux secs :

- Ajout de matériaux d'apport et retraits pour les réseaux secs (article 802), pour un montant de 770,00 € HT
- Ajout de gaines PVC 42/45 mm pour télécom (article nouveau), pour un montant de 220,80 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 10 413,42 € HT soit 12 496,10 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 16 VRD, BAUTIAA passe de 115 576,23 € soit 138 691,48 € TTC à 125 989,65 HT soit 151 187,58 € TTC soit une augmentation de 9,01 % du montant initial.

Pour le marché travaux de création d'une structure petite enfance le montant des modifications s'élève à 13 037,42 € HT soit 15 644,90 € TTC, ainsi le montant des travaux passe de 940 800,41 € HT soit 1 128 960,49 € TTC à 953 837,83 € HT soit 1 144 605,39 € TTC

Monsieur LABORDE propose au Conseil Municipal :

- d'accepter ces modifications de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

- **ACCEPTE** ces modifications de travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://teferecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 10/04/2025.

Le Secrétaire de séance,
Yannick VILLATORO.

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta – Dossier EL

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 040-200084713-20250410-2025_034-DE

